



DELIBERATION 2020-60

LE DIX SEPTEMBRE DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-SEPT AOUT DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : M. RIO - MME RIMBERT - M. PLAUTIN - MME FABRY - M. PIOT - MME BRUEL - M. VAN LEYNSEELE - MME MOREAU - M. HIVIN - M. BRUGUIERE - MME PASSERAT DE LA CHAPELLE - MME BIANCO CHAINE - M. QUINTIN - MME MOUGIN - MME ABOU-EL-WAFA - MME FERRAI - M. LEFEVRE - M. WALCZACK - M. BLANCHARD - M. TREPEAU - M. CADIOU - MME MAURIN - M. ROBIN - MME FASSIO - MME MYSONA - M. BOISSEAU - M. LACOMBRE - M. THEOL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME PENA A M. PIOT - M. ODIN A M. PLAUTIN - MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE A MME MOREAU - MME GUIRAUD A M. BOISSEAU - MME MASANET A MME MYSONA

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Madame MAURIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Garantie d'emprunt à Un toit pour tous pour l'opération QUATRO (construction de 14 logements collectifs sociaux) à Saint-Jean-de-Védas

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du projet de construction de logements collectifs sur la commune de Saint-Jean-de-Védas, Un toit pour tous sollicite notre garantie d'emprunt à hauteur de 75%, conjointe à celle du Conseil Départemental de l'Hérault, pour les prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations :

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Intitulé du prêt	Durée du prêt	Montant du prêt
PRET PLUS	40 ans	1 789 333 €
PRET PLUS FONCIER	60 ans	455 872 €
PRET PLAI	40 ans	952 789 €
PRET PLAI FONCIER	60 ans	243 742 €
PRET PHB 2.0	40 ans	234 000 €
TOTAL DES EMPRUNTS		3 675 736 €
Montant garanti (75%)		2 756 802 €

Le taux des prêts est basé sur la valeur de base du livret A et sera connu qu'après l'obtention de l'accord de principe de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Après examen et en avoir délibéré, le conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **DONNE** un accord de principe sur l'octroi d'une garantie d'emprunt de 75% à Un toit pour tous pour le projet de logements collectifs selon les caractéristiques indiquées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier y compris la convention financière qui établira les modalités précises de cette garantie d'emprunt.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

